Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_099-DE

MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	2	16	18

Date de la convocation : 19/10/2026
Date d'affichage : 09/11/2026

VOTE

A l'unanimité
Pour : 18
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Mélinda LE FRAPPER

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GULUDEC Antoine, LE GUEN Sarah, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 2 : DUPLESSIS Fabien pouvoir à HALLOIN Sandrine
KOWAL Lucie pourvoir à GOURDEN Jean-Pierre

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-11-099

LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MIXTE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Monsieur Ghislaine BROQUARD rappelle au Conseil municipal le projet, sur la mandature 2026-2032, de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les activités périscolaires et extrascolaires de la commune.

Le projet consiste à regrouper sur un même site l'ensemble des services et activités dédiés aux enfants et aux jeunes : restauration scolaire, accueil périscolaire, ALSH, activités extrascolaires durant les vacances et équipe du Pass Loisirs.
Ce nouvel équipement permettra de mutualiser les espaces et les moyens, d'améliorer les conditions d'accueil et de fonctionnement des services, tout en libérant les locaux actuellement très sollicités afin d'envisager leur mise à disposition du public.

Afin d'étudier les modalités de réalisation de cette opération, il est proposé de lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre, ainsi que la coordination de Sécurité et de Protection de la Santé et Bureau de Contrôle.

Cette première démarche permettra de préciser les besoins de la collectivité et de définir les conditions de mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le principe d'une démarche de rechercher un maître d'œuvre, un coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé, ainsi que le Bureau de Contrôle qui suivront le projet de construction d'un bâtiment mixte périscolaire et extrascolaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_099-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-11-099

LANCEMENT D'UN APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR UN DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MIXTE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conduite de ces consultations et à signer les documents correspondants ;

- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal.

Voté à l'unanimité des présents et représentés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Mélinda LE FRAPPER **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 18 novembre 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.